

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Victor Hugo à Mions, je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située en bordure du lotissement Les Jasmins, rue Victor Hugo, et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Jasmins.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 16 mètres carrés cadastrée sous le numéro 284 de la section AX.

Aux termes de la réunion extraordinaire des co-lotis en date du 15 janvier 1999, ceux-ci se sont engagés à céder gratuitement le bien précité (et ce, conformément à l'arrêté de lotir n° 69283 89 007 délivré le 22 août 1989) ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu les décisions des co-lotis prises en réunion extraordinaire le 15 janvier 1999 ;

Vu l'arrêté de lotir n° 69283 89 007 délivré le 22 août 1989 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** cette acquisition.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,